



DÉLIBÉRATION N°023/2026

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Avril 2026

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

DATE DE LA CONVOCATION

27/03/2026

DATE D’AFFICHAGE

27/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

PROCURATIONS : 1

VOTANTS : 22

L’an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LOGER Valérie, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, GADRAS Clément, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, BOUET Véronique, LECONTE François-Xavier, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, JADAS Christian, FABRE Sylviane.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme DUCLOS Corinne

Absents : Mme LIBOURNET Céline

Procurations : Mme DUCLOS Corinne à LOGER Valérie

Monsieur Clément GADRAS a été élu secrétaire de séance.

Présents : 21

Procurations : 1

Votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 023/2026 OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIVU FOURRIERE DE LOT ET GARONNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au **S.I.V.U. CHENIL FOURRIERE de Lot et Garonne**. Conformément à l’article L 5211-7 et L 5711 – 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, parmi leurs membres, au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue

AR Prefecture

047-214702334-20260403-023_2026-DE

Reçu le 03/04/2026

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune membre est représentée par 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur le Maire fait procéder au vote, puis soumet à l'approbation du Conseil Municipal le résultat du dépouillement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide,

- D'élire pour représenter la Commune au sein du S.I.V.U. CHENIL FOURRIERE de Lot et Garonne les délégués suivants :

- Titulaires :

	NOM PRÉNOM	ADRESSE	Nbre de voix
1	LABBARIÈRE Cindy	████████████████████ 47180 SAINTE-BAZEILLE	22

- Suppléants :

	NOM PRÉNOM	ADRESSE	Nbre de voix
1	BOUET Véronique	████████████████████ 47180 SAINTE-BAZEILLE	22

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/04/2026 et de l'affichage en date du 03/04/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Clément GADRAS



Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.